



Ville de
CARAQUET
Capitale de l'Acadie

RAPPORT ANNUEL

2023

VILLE DE CARAQUET

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MAIRE, BERNARD THÉRIAULT	ii
AVANT-PROPOS.....	iii
1. PROFIL DE NOTRE MUNICIPALITÉ	4
2. CONSEIL MUNICIPAL	5
2.1.Rémunération du conseil	6
2.2 Réunions du conseil.....	6
3. TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION.....	9
4. SUBVENTIONS.....	10
4.1 SUBVENTIONS/DONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES ..	10
4.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUBVENTIONS	17
5. SERVICES	18
5.1 SERVICES GÉNÉRAUX.....	18
5.1.1 Services d'administration générale	18
5.1.2 Services de protection	18
5.1.3 Services de transport.....	19
5.1.4 Services d'hygiène du milieu.....	19
5.1.5 Services de mise en valeur du territoire.....	19
5.1.6 Services récréatifs et culturels	19
5.1.7 Services financiers.....	20
5.2 SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES.....	23
5.2.1 Service d'approvisionnement en eau	23
5.2.2 Service d'évacuation des eaux usées.....	23
5.2.3 Services financiers pour les services publics d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées	23
ANNEXE I - DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL ET PRÉSENCES.....	26
ANNEXE II -ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	27

MESSAGE DU MAIRE, BERNARD THÉRIAULT



Chers citoyens, chères citoyennes,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2023 de la municipalité de Caraquet. Vous pourrez y trouver de l'information pertinente concernant le profil de la communauté, les services offerts et les finances de la municipalité.

Je suis convaincu que ce rapport vous permettra de mieux comprendre la dynamique propre à une municipalité et, par le fait même, de vous familiariser avec les divers types de services offerts à la population.

Avec la réforme municipale, 2023 marquera un moment charnière pour notre municipalité. Nous sommes fiers de faire partie de cette nouvelle municipalité composée de Landry Office, Pokemouche, Évangéline, Village Blanchard, St-Simon, Bas-Caraquet et Caraquet. Je suis extrêmement fier d'être le maire d'une si belle municipalité. Merci à tous pour votre ouverture et votre acceptation de cette nouvelle réalité. Notre municipalité est ce qu'elle est grâce à vous, citoyens et citoyennes, aux gens d'affaires qui ont choisi d'investir localement, aux familles qui ont élu domicile dans notre ville, aux visiteurs qui contribuent à l'économie d'année en année et à tous ceux qui ont à cœur le développement de notre communauté.

Bonne lecture !
Bernard Thériault, maire

AVANT-PROPOS



Ville de Caraquet - Rapport annuel 2023

Le présent rapport a été conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Ce rapport a pour but de fournir aux citoyens et citoyennes de la municipalité des renseignements généraux sur la Ville de Caraquet, notamment le profil de la municipalité, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation pour les installations municipales, ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions ainsi que le type et le coût des services fournis. De plus, vous retrouverez les états financiers audités au 31 décembre 2023 à l'Annexe II de ce présent rapport.

Pour toute question concernant les informations présentées dans ce rapport, veuillez-vous référer à l'équipe administrative de la Ville au 726-2727, ou en vous présentant en personne à l'hôtel de ville au 10, rue du Colisée.

1. PROFIL DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Caraquet est une ville portuaire située dans le comté de Gloucester, dans la province du Nouveau-Brunswick. Depuis 2023, la Ville de Caraquet inclut les anciens districts de services locaux Pokesudie, Saint-Simon, Évangéline, Village-Blanchard, Pokemouche, Landry office, en plus du village de Bas-Caraquet et de l'ancienne Ville de Caraquet. Selon les plus récentes statistiques de recensement de Statistiques Canada (2021), la Ville de Caraquet nouvellement incorporée a une population de 8 125 habitants. Située dans la Péninsule acadienne, Caraquet se trouve le long de la rive sud de la Baie de Caraquet. La Ville est bordée à l'ouest par les villes de Rivière-du-Nord et Hautes-Terres, à l'est par la ville de Shippagan et au Sud par la municipalité régionale de Tracadie.

Étant aussi bordée au nord par la baie de Caraquet, la municipalité est dotée d'un port de pêche, d'une halte nautique et d'une marina. La municipalité compte aussi un hôpital, plusieurs foyers de soins, un collège communautaire, trois écoles primaires et une école secondaire. Deux parcs industriels modernes, de nombreuses infrastructures liées aux arts et à la culture et un patrimoine architectural unique font également la fierté de Caraquet.

En 2023, 27 personnes avaient un emploi à temps plein avec la municipalité et 11 personnes avaient un emploi saisonnier.

Pour obtenir des renseignements sur la municipalité, notamment sur le conseil municipal, les coordonnées du personnel, les états financiers audités, les règlements municipaux, les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil, les citoyens et citoyennes peuvent se rendre à l'hôtel de ville de Caraquet, située au 10, rue du Colisée. Ces renseignements sont également disponibles sur le site Web de la municipalité au : www.caraquet.ca.

2. CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est formé d'un maire et de neuf conseiller(e)s, répartis dans 5 quartiers, élus tous les quatre ans. Exceptionnellement, le conseil actuel a été élu en novembre 2022 à la suite de la réforme de la gouvernance locale. La prochaine élection municipale se tiendra en mai 2026.

Chaque membre du conseil municipal est responsable d'un secteur d'activité en plus de siéger sur différents comités, que ce soit des comités de la municipalité ou encore des comités externes qui demandent que la municipalité soit représentée. Voici donc les responsabilités et comités de chacun des membres du Conseil :

Responsabilités du maire, Bernard Thériault

- Relations avec les médias
 - Relations avec les gouvernements
 - CSR-PA
 - **Forum des maires**
 - **Membre ex officio de tous les comités de la municipalité**
-

Responsable de l'immigration, de l'emploi et du logement

Florence Albert

Responsable des activités culturelles et touristiques et Patrimoine :

Louise Blanchard

Responsable des infrastructures :

Jacques Boucher

Responsable du développement économique et mieux-être

Pierre Boudreau

Responsable de la planification et l'aménagement du territoire

Jean-Claude Doiron

Responsable de l'environnement

Nicole Hébert

Responsable de la sécurité publique, services publics et travaux publics

Terry Ing

Responsable des finances et administration

Marie-Soleil Landry

Responsable des sports et loisirs

Kim Légère

2.1. Rémunération du conseil

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers. La rémunération des élu(e)s pour l'année 2023 est règlementée par l'arrêté T-04 intitulé « Arrêté sur la rémunération des membres du Conseil de la municipalité de Caraquet. » Pour ce qui est du remboursement des frais de déplacement, la politique no. 2017-56 détermine les règles à suivre. Les salaires et frais de déplacement étaient de 371 849.79 \$. Voir les détails dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 - Salaires et frais du conseil municipal

Membre du conseil	Salaires et indemnités	Frais de déplacement
Maire – Bernard Thériault	70 874.99 \$	14 212.59 \$
Maire suppléante – Nicole Hébert	35 724.96 \$	4 458.39 \$
Conseillère – Florence Albert	30 350.04 \$	3 929.25 \$
Conseillère – Louise Blanchard	30 725.04 \$	3 206.82 \$
Conseiller – Jacques Boucher	26 975.04 \$	656.50 \$
Conseiller – Pierre Boudreau	28 500.04 \$	775.74 \$
Conseiller – Jean-Claude Doiron	27 475.04 \$	256.16 \$
Conseiller – Terry Ing	29 225.04 \$	3 217.88 \$
Conseillère – Marie-Soleil Landry	29 350.04 \$	1 708.18 \$
Conseillère – Kim Légère	28 475.04 \$	1 753.01 \$

2.2 Réunions du conseil

Les réunions du conseil municipal ont habituellement lieu dans la salle Alban-Blanchard située à l'hôtel de ville au 10 rue du Colisée.

Toutes les réunions ordinaires et extraordinaires du conseil sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le deuxième lundi de chaque mois. Les réunions avaient

à 19 h. Lorsque la date prévue pour une réunion ordinaire est un jour férié, le Conseil, à moins qu'il en décide autrement, se réunit le jour ouvrable suivant, à la même heure. Toutes les réunions publiques sont diffusées en direct et en différé via la plateforme YouTube.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des questions doivent être résolues avant la date de la prochaine réunion ordinaire. Les procès-verbaux des réunions du conseil qui ont été adoptés peuvent être consultés par le public au bureau de la greffière durant les heures de bureau, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils peuvent également être consultés sur le site Web de la Ville sous l'onglet « Ville » dans la section « Procès-verbaux ».

En 2023, il y a eu 10 réunions ordinaires et 6 réunions extraordinaires. Pour connaître les dates de réunions et la participation des membres du conseil, veuillez-vous référer à [l'Annexe I](#).

Les sujets des réunions extraordinaires en 2023 furent les suivants :

- **30 juin 2023**
 - Approbation d'un plan de lotissement – rue Duguay
 - Dépôt, 1^{ère} et 2^e lecture par titre – arrêté de lotissement de Caraquet
 - Huis clos
- **10 juillet 2023**
 - Lecture et intégrale, 3^e lecture par titre et adoption – arrêté de lotissement de Caraquet
 - Demandes du Festival acadien - Activités
 - Résolution d'adhésion au programme Partenaire pour la protection du climat – FCM
- **17 juillet 2023**
 - Mise à jour financière – deuxième trimestre 2023
 - États financiers consolidés 2022 – Village de Bas-Caraquet
 - États financiers consolidés 2022 – Ville de Caraquet
 - Nomination d'un auditeur pour 2023
- **26 juillet 2023**
 - Soumission d'asphaltage
 - Nomination d'agent chargé de l'exécution des arrêtés
- **19 septembre 2023**
 - Résolution – aménagement sans permis
 - Plan de quatre ans pour le programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales (PRPM)
 - Demande de financement – 2 289 000
 - Nommer une rue – Rue Stella

- Nomination d'un agent chargé de l'exécution des arrêtés
 - Nominations au comité d'urbanisme
 - Mise à jour – Gestionnaires des comptes chez Uni
 - Augmenter la limite de la carte de crédit
 - Ajout d'administrateurs – Mon profil Uni
 - Huis clos
 - Fonds de développement des collectivités du Canada
- **29 novembre 2023**
- Adoption des budgets 2024 pour les fonds administration général et eau et égouts
 - Adoption des taux de taxe foncière
 - Adoption des taux de taxe eau et égout
 - Adoption du taux de location du parc de maisons mobiles
 - Fonds de réserve – Bassin rue Landry

Trois réunions à huis clos ont eu lieu en 2023.

- 30 juin 2023 : en conformité avec l'article 6 vi) de l'arrêté procédural soit pour traiter d'information concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal;
- 19 septembre 2023 : en conformité avec les articles 6 iv) et 6 vi) de l'arrêté procédural, soit pour traiter de l'acquisition ou de la disposition projetée, ou en cours, de bien-fonds à des fins municipales ET d'information concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal.
- 10 octobre 2023 : en conformité avec l'article 6) iv) de notre arrêté procédural dans le but de donner des directives à la direction générale concernant l'acquisition ou la disposition projetée, ou en cours, de bien-fonds à des fins municipales.

3. TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION

Pour l'année 2023, l'assiette fiscale de la Ville Caraquet était de 716 330 300 \$ et la municipalité avait 7 différents taux de taxation (voir tableau ci-dessous). Le budget total du fonds de fonctionnement général était de 11 990 112 \$ et celui d'eau et d'égout de 2 943 011 \$, pour un total combiné de 14 933 123 \$.

Taux de taxation par 100 \$ d'évaluation	
Caraquet	1.5517 \$
Bas-Caraquet	1.4995 \$
DSL de Caraquet	0.8002 \$
Évangéline/Pokemouche	0.7610 \$
Landry Office	0.8622 \$
Pokesudie	0.6748 \$
Village Blanchard/St-Simon	0.7218 \$

De plus, la municipalité possède un parc de maisons mobiles avec un taux de location mensuel qui était fixé à 140 \$ par mois pour l'année 2023. Ce taux mensuel inclus les services d'eau, d'égout et de taxes foncières de la propriété.

La municipalité fournit des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées (service d'eau et d'égout) moyennant des frais d'utilisation pour les résidents de Caraquet.

En 2023, les frais d'utilisation des réseaux étaient de :

Taux pour le service d'eau et d'égout de la Ville de Caraquet	
Service d'eau – Caraquet	330.00 \$
Service d'égout – Caraquet	330.00 \$
Service d'eau – Bas-Caraquet	170.00 \$
Service d'égout – Bas-Caraquet	250.00 \$
Service d'eau – Saint-Simon	330.00 \$
Compteurs d'eau douce	3,00 \$/1 000 gallons
Gicleurs	1.30 \$/gicleur
Boues septiques	0,0155 \$ /gallon

La municipalité possède aussi un aréna appelé Colisée Léopold-Foulem et le Musée acadien de Caraquet. Voici les frais d'utilisation du Colisée et du musée pour 2023 :

Taux horaire du Colisée Léopold-Foulem	
Hockey Mineur	70 \$/h
Interscholaire	120 \$/h
Hockey adulte	180 \$/h
Patin de vitesse	70 \$/h
Location (Fête enfant par exemple)	100 \$/h

Coût d'entrée – Musée acadien de Caraquet	
Adultes	3 \$
60 ans et plus	2 \$
Étudiants	1 \$
12 ans et moins	Gratuit

4. SUBVENTIONS

Comme indiqué à l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance locale*, un gouvernement local, comme la municipalité de Caraquet, doit, entre autres, favoriser le bien-être économique, social et environnemental de leur collectivité.

4.1 SUBVENTIONS/DONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

La Ville de Caraquet est reconnue pour son aspect culturel et communautaire. De nombreuses subventions ou dons sont remis chaque année à divers organismes ou individus, non seulement au sein de la municipalité mais également à des organismes plus régionaux qui contribuent à augmenter la qualité de vie de ses citoyens.

La liste ci-dessous présente les subventions ou dons de 500 \$ ou plus remis à des organismes ou des citoyens qui contribuent, chacun à leur façon, à faire de Caraquet une ville attrayante et vivante.

En 2023, la Ville de Caraquet a versé les contributions suivantes au niveau communautaire :

Festival acadien de Caraquet : Le Festival acadien de Caraquet est un événement de grande envergure qui a pour mission de « promouvoir la culture acadienne et le fait français de façon festive avec une ouverture sur le monde ». Depuis 1963, le Festival permet à la municipalité de rayonner partout, même à l'international. Le Grand Tintamarre est devenu un événement incontournable et permet aux Acadiens et

Acadiennes de démontrer leur appartenance à l'Acadie lors de la Fête Nationale du 15 août. Pour toutes ces raisons, la Ville de Caraquet a remis une subvention totale d'environ **105 000 \$** (subvention annuelle, sécurité et nettoyage du 15 août, photographes aux activités de quartier) au Festival en 2023, les aidants à réaliser leur mission.

Club Plein Air de Caraquet (CPAC) : Une subvention d'environ **148 000 \$** a été remise en 2023 pour contribuer aux frais d'opération du CPAC. Ceci permet au Club d'opérer à l'année et d'offrir une vaste sélection d'activités pour tous. De plus, un montant additionnel de **7 500 \$** a été octroyé pour l'organisation d'activités ponctuelles dans le cadre du jour de la famille ou encore du congé de mars. Ayant pour mission de promouvoir l'activité physique en plein air, en famille pendant toute l'année, le CPAC permet aux utilisateurs de faire du Vélo de neige (Fat Bike), du Vélo de montagne, du ski de fonds, de la raquette, du patinage et de la marche ou de la course dans ses divers sentiers.

Club Richelieu de Caraquet : Dans le respect de ses valeurs et de sa devise, le Richelieu International a pour mission de faire la promotion de la francophonie à l'échelle internationale, nationale et locale, ainsi que d'être au service de la francophonie et de la jeunesse par des actions de type social, éducatif, culturel, politique à caractère non partisan et économique. Cette mission contribue à l'épanouissement des individus et des collectivités. La Ville de Caraquet a remis des dons pour un montant de **2 900 \$**, incluant un montant de **1 000 \$** pour le souper multiculturel, **900 \$** pour le souper d'accueil et **1 000 \$** pour le radiothon Richelieu.

Acadiens du Grand Caraquet – Baseball sénior : Une subvention de **4 000 \$** pour aider l'équipe sénior locale dans ses déplacements et ses activités et permettre à des jeunes de la communauté de participer dans un sport d'équipe de niveau compétitif et d'accueillir des visiteurs lors de nos parties locales.

Jeunesses musicales Péninsule acadienne : Les JMC soutiennent les jeunes musiciens professionnels en début de carrière. La municipalité a contribué un montant de **1 000 \$** visant à aider l'organisme dans l'atteinte de ses objectifs.

Festivin : Un festival annuel haut en saveurs, le Festivin permet aux amateurs de vins de faire de belles découvertes, tant du côté des vins que du côté culinaire. La municipalité est heureuse d'y contribuer année après année. En 2023, le montant était de **5 590 \$**, incluant un don pour la sécurité durant l'événement.

Congé de mars : Le Congé de mars, une initiative de Centre-Ville Caraquet, est une activité incontournable qui se déroule chaque année lors de la semaine de relâche. « Le Congé de mars, c'est l'occasion pour toutes les familles, quel que soit leur milieu, de prendre part à une semaine de plaisir axée sur l'activité physique et une saine

alimentation. L'initiative de Centre-Ville Caraquet a pour objectif de promouvoir le mieux-être et un mode de vie sain chez les moins de 18 ans, dans une atmosphère familiale et conviviale. » La municipalité est donc fière d'encourager un tel événement avec un subvention de 8 000 \$ en 2023.

Corporation Centre-Ville (CVC) : Une subvention de 16 000 \$ a été octroyée en 2023 pour permettre à la CVC de remplir son mandat. Avec un territoire s'étendant de l'église de Caraquet jusqu'au quai de Caraquet, le Centre-Ville est diversifié. La CVC se donne pour mission de le rendre prospère, attrayant, confortable, sécuritaire et répondant aux besoins de tous.

Festival des Arts visuels de l'Atlantique (FAVA) : Événement mettant en valeur les arts visuels, le FAVA fait partie du paysage culturel de Caraquet depuis plus de 20 ans. Année après année, le FAVA propose des activités pour tous en plus de faire connaître de nombreux artistes aux amateurs d'art visuel. La municipalité a remis une subvention de 18 000 \$ au FAVA en 2023.

Bibliothèque Mgr-Paquet : la bibliothèque occupe une partie importante de l'édifice municipal et le rôle de la municipalité est essentiellement lui fournir les installations de bibliothèque et en assurer l'entretien ; fournir le mobilier, les étagères et l'équipement, y compris le matériel informatique et les logiciels de bureau, et en assurer l'entretien ; construire et rénover les installations lorsque cela est nécessaire. La municipalité a aussi contribué un montant de 3 400 \$ en 2023 pour aider à la réalisation d'activités diverses.

Centre culturel de Caraquet : Le centre culturel a pour mandat d'animer le secteur culturel de la municipalité. Il doit également gérer deux sites : le centre culturel de Caraquet et le site du Carrefour de la Mer. Ces deux infrastructures sont des actifs très importants pour la municipalité de Caraquet et permettent de nombreux spectacles, activités et événements d'envergure. La subvention versée par la municipalité était d'environ 560 000 \$ et permet au Centre culturel de continuer d'offrir une vie culturelle riche à tous les citoyens. Inclus dans cette subvention, sont les deux ententes suivantes : 45 000 \$ par année pendant 15 ans (jusqu'en 2024) en échange d'initiatives conformes au développement économique de l'organisme et 17 000 \$ par année pendant 10 ans (jusqu'en 2028) pour permettre l'achat d'équipement d'éclairage, de sonorisation et de projection pour le Carrefour de la mer. De plus, un montant de 12 500 \$ a été octroyé pour l'organisation des activités de la Fête du Canada.

Musique sur mer en Acadie : La Ville de Caraquet a offert une subvention de 3 500 \$ à cet organisme à but non-lucratif ayant pour but l'éducation et la diffusion de la musique classique en milieu francophone. Cette initiative permet de jeunes

artistes classiques de se faire connaître du public.

Université de Moncton – Campagne Évolution : L'Université de Moncton souhaite amasser des fonds pour permettre à l'institution de développer des pôles d'excellence en environnement et en études acadiennes, d'aider au financement du Centre de médecine de précision du NB, de moderniser ses installations et de bonifier son programme de bourses et d'aide financière. La Ville de Caraquet a à cœur l'éducation et la recherche et a donc octroyé un don de **10 000 \$** en 2023. Le don est versé annuellement pour 10 ans (jusqu'en 2027) à la Campagne Évolution.

École Marguerite-Bourgeoys : La Ville de Caraquet tient à appuyer les initiatives impliquant les jeunes d'âges scolaires pour leur permettre de participer ou de présenter des activités diverses. Ainsi, en 2023, la municipalité a versé un montant total d'environ **14 800 \$**. Ce montant comprend : environ **560 \$** pour 1 sortie cinéma faites avec les élèves, **3 261 \$** pour aider aux frais de location de salle du spectacle de Noël de l'école, **3 000 \$** pour de l'équipement de vélo et **8 000 \$** qui a été octroyé pour du matériel pour la serre de l'école.

Acadie Love : Le Rendez-vous de la fierté Acadie Love veut célébrer la diversité par le biais d'activités culturelles comprenant un volet éducatif. Sa mission est de promouvoir l'inclusion, la solidarité et la sensibilisation à la communauté LGBTQ+. La municipalité de Caraquet croit en l'importance de tels événements et a donc accordé **15 000 \$** aux organisateurs de cette activité.

Club motoneige Nord est : Le club motoneige Nord est permet aux amateurs de motoneige d'avoir des sentiers entretenus et sécuritaires pour pratiquer leur passe-temps préféré, tant pour les utilisateurs locaux que ceux venus de l'extérieur. La municipalité trouve important de contribuer à cet organisme du secteur touristique et accorde une subvention de **2 000 \$** en 2023.

Comité du port de Caraquet : Le comité du port, à la suite de l'ajout de la halte nautique, avait le projet de construire un nouveau bâtiment, la capitainerie. La municipalité a octroyé une subvention de **5 000 \$** pour ce nouvel ajout. De plus, un montant de **1 000 \$** supplémentaire a été alloué pour l'organisation des célébrations du 35^e anniversaire du comité.

Fondation culturelle : La Fondation culturelle acadienne, en collaboration avec la municipalité de Caraquet, a institué un Fonds de développement d'Initiatives Culturelles (FDIC) doté d'une enveloppe de 300 000 \$. Ce fonds établi en 2021 en pleine pandémie visait à soutenir le talent artistique et les créateurs de culture. Les projets doivent démontrer créativité et innovation. La municipalité contribue **10 000 \$** en 2023 pour ce fonds.

Poséidon Junior B : Une subvention de 10 000 \$ pour aider l'équipe junior locale dans ses déplacements et ses activités et permettre à des jeunes de la communauté de participer à un sport d'équipe de niveau compétitif et d'accueillir des visiteurs lors de nos parties locales.

Commission culturelle : La Ville de Caraquet donne une très grande importance aux arts et à la culture. La commission culturelle a été mise sur pied pour mettre en œuvre la politique culturelle. La municipalité appuie la commission en lui fournissant une subvention. En 2023, Caraquet a contribué un montant de 50 000 \$ à la commission pour lui permettre de remplir son rôle de promoteur de la culture et d'agent de liaison entre la communauté culturelle et la municipalité.

Club VTT acadien : Le club VTT acadien permet aux amateurs de VTT d'avoir des sentiers entretenus et sécuritaires pour pratiquer leur passe-temps préféré, tant pour les utilisateurs locaux que ceux venus de l'extérieur. La municipalité trouve important de contribuer à cet organisme du secteur touristique et accorde une subvention de 1 000 \$ en 2023.

Constellation Bleue : Une subvention de 7 000 \$ a été remise à cet organisme responsable de la gestion de la Galerie d'arts Bernard-Jean, qui présente les œuvres des artistes en art actuel de la région et d'ailleurs.

Course Caraquet : Une subvention de 2 000 \$ a été remise à cet organisme qui organise chaque année une course en août. Tous les coureurs âgés de 2 ans et plus peuvent y participer, ce qui encourage l'activité physique pour tous et en famille.

Gala de la chanson de Caraquet : Cet événement d'envergure considéré comme le plus important concours de chanson francophone en Acadie de l'Atlantique, a pour but de découvrir, développer et promouvoir la relève de la chanson en Acadie. La municipalité a contribué pour un montant de 5 000 \$ en 2023.

Marché régional de Caraquet : En opération depuis 2013, le marché régional est rapidement devenu le lieu par excellence pour découvrir les produits régionaux et pour s'informer sur divers sujets par le biais de conférences ou d'ateliers. La municipalité croit à la promotion de produits locaux et est fière d'avoir octroyé un montant de 15 000 \$ au Marché régional en 2023.

Campagne enfants heureux : Cette campagne organise chaque année un souper spectacle ayant pour but de venir en aide aux enfants moins fortunés de la Péninsule acadienne. Une contribution de 500 \$ leur a été accordée en 2023.

Conservatoire de musique : Depuis plus de 30 ans, le Conservatoire de musique en Acadie offre à sa clientèle jeune et adulte un enseignement supérieur dans différentes disciplines instrumentales et vocales. Caraquet reconnaît l'importance de la culture et a choisi de contribuer un montant de **7 000 \$** à cet organisme pour aider à l'atteinte de ses objectifs.

Les Forces Vives Inc. : Cet organisme à but non lucratif qui existe depuis 1988 et dont le mandat est de promouvoir l'intégration communautaire et l'épanouissement des adultes à besoins spéciaux par le développement de services résidentiels, vocationnels et récréationnels. Les Forces-Vives Inc. gère quatre résidences communautaires (établissements résidentiels pour adultes) ainsi que l'Atelier La Rencontre. Les Forces-Vives engagent une quarantaine d'employés. Un spectacle fut organisé par les résidents et la municipalité à contribué un montant de **500 \$** pour les aider à en assumer les frais.

L'ensemble vocal Douce Harmonie : L'aventure de Douce Harmonie a commencé autour d'un petit groupe d'étudiantes en chant de Mad. Émé Lacroix. Il regroupe une quinzaine de voix féminines, toutes provenant de diverses régions de la Péninsule acadienne. Toutes reçoivent de la formation vocale et musicale, ce qui contribue à la beauté du son harmonieux qui se dégage des voix, d'où le nom « Douce Harmonie ». La municipalité leur a fait don de **500 \$** pour les aider dans l'organisation de spectacles durant l'année

Fondation Marichette : La Fondation Marichette facilite l'accès à l'éducation aux femmes du Nouveau-Brunswick qui misent sur une meilleure formation pour se sortir d'une situation de dépendance économique. La municipalité a fait don d'un montant de **1 000 \$** en 2023.

Association des plus belles baies du monde : Imaginé par un breton, M. Jean Manquat dans les années 90, le Club des Plus Belles Baies du Monde, naît au salon du Tourisme de Berlin, en février 1997, grâce aux trois pères fondateurs, Michel Met, Hervé Légo, et Bruno Bodard. L'idée fondatrice de l'association depuis 25 ans, notre vision commune: comment concilier développement Touristique et Préservation des Écosystèmes. La baie des chaleurs fait partie de cette association et la municipalité a donc contribué un montant de **500 \$** visant l'atteinte de leurs objectifs.

Julie D'Amour Léger : Artiste photographe et photographe professionnelle œuvrant principalement dans le milieu culturel. Un don de **3 000 \$** lui a été octroyé pour son exposition « Cap sur les pêches ».

Festival cirque nomade : Ce festival regroupe des artistes du cirque présentant spectacles ou ateliers au grand public. La municipalité leur a octroyé un montant de 2 500 \$ en 2023.

Christian Goguen : Cachet de 1 500 \$ donné à monsieur Goguen pour une conférence donnée à des élèves au sujet du syndrome Gilles de la Tourette.

Fondation communautaire – Péninsule acadienne : La Fondation communautaire de la Péninsule acadienne inc. a pour mission de renforcer la solidarité communautaire et d'améliorer la qualité de vie par la mise sur pied et le développement de fonds de dotation permanents. Ceci permet de fournir aux particuliers, aux familles, aux groupes communautaires, aux corporations et aux fondations privées le moyen d'appuyer des activités de bienfaisance et des causes de leur choix. En 2023 la municipalité a octroyé un montant de 5 000 \$.

Polyvalente Louis-Mailloux – La municipalité a fait un don de 2 218 \$ pour aider à financer les activités entourant la remise des diplômes 2023.

Louis Pître – Monsieur Pître est un auteur de livres pour enfants. La municipalité lui a remis en don de 500 \$ pour l'aider à la publication de livres.

Club chasse et pêche – Bas-Caraquet – Un montant de 500 \$ a été attribué au Club pour l'organisation du carnaval d'hiver annuel.

Association hockey mineur Caraquet – L'association a organisé un tournoi local et la Ville de Caraquet leur a octroyé un montant de 500 \$ pour les aider dans l'organisation.

Piscine Gérard-St-Cyr : Une contribution annuelle est attribuée à la Piscine pour les aider à opérer et offrir des activités à la population. En 2023, 113 075 \$ leur a été octroyé.

Coopérative carrefour santé communautaire Inkerman : La CCSCI se présente comme la solution actuelle et future pour répondre aux changements démographiques de la région d'Inkerman et de la Péninsule acadienne, soit le vieillissement de sa population et la diminution de jeunes familles ; cela permettra à une population plus âgée qui peut moins se déplacer d'avoir des soins directement chez eux, en plus de combler un manque pour les jeunes familles, ainsi que les

travailleuses et travailleurs en attirant de nouvelles familles à s'établir dans la région. Les anciens DSL de Pokemouche et Évangéline s'étaient engagés financièrement dans le projet et la Ville de Caraquet a honoré cet engagement : **10 528 \$** pour Pokemouche et **2 417 \$** pour Évangéline.

Légion royale canadienne : Pour contribuer aux activités du Jour du Souvenir, la municipalité a contribué un montant de **500 \$** à la Légion.

4.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUBVENTIONS

Il est important pour la municipalité de Caraquet de contribuer au développement économique de la région. Vous retrouvez dans ce rapport, les subventions octroyées par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer l'administration municipale.

Chambre de commerce et du tourisme du Grand Caraquet : L'organisme existe depuis 100 ans et se veut le défenseur, leader et promoteur du milieu des affaires et du tourisme de la région du Grand Caraquet. Il rassemble, informe et représente les intérêts de ses membres. Un tel organisme joue un rôle capital dans le développement économique de la région et c'est pourquoi la municipalité a accepté de contribuer un montant de **10 000 \$** à la Chambre en 2023.

5. SERVICES

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système normalisé de classification. Pour l'année 2023, la Ville disposait d'un budget de 11 990 112 \$ au fonds de fonctionnement général et d'un budget de 2 943 011 \$ au fonds de fonctionnement eau et égout.

5.1 SERVICES GÉNÉRAUX

Dépenses totales : 12 958 456 \$

5.1.1 Services d'administration générale

Dépenses totales : 1 967 462 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités de la mairesse et des conseillers; les salaires et les indemnités du directeur des services municipaux et des dix employés de bureau; les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'hôtel de ville; les frais juridiques et de vérification; l'assurance responsabilité civile; le coût de l'évaluation foncière dans les limites de la ville; la formation des employés; la participation à des congrès et les subventions à des organismes.

5.1.2 Services de protection

Dépenses totales : 2 069 309 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives aux services de police (1 724 477 \$), à la protection contre les incendies (254 039 \$) et au contrôle des animaux (90 793 \$).

Les services de lutte contre les incendies sont dispensés par la brigade Caraquet. Elle comprend deux casernes situées au 179, boul. St-Pierre ouest à Caraquet et au 8185, rue St-Paul à Bas-Caraquet. Le service d'incendie de Caraquet fournit des services de prévention et d'extinction des incendies, à la Ville de Caraquet grâce aux services de pompiers volontaires et d'un chef pompier à temps partiel. Le service possède une flotte de 6 véhicules qui comprend, entre autres équipements, un camion échelle, deux camions-citernes, deux véhicules de sauvetage, une motoneige et des pinces de désincarcération. Le contrôle des animaux sur le territoire de la ville a été effectué par la CSRPA, en vertu d'une entente régionale.

5.1.3 Services de transport

Dépenses totales : 3 754 006 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives aux services techniques (133 019 \$); aux outils (9 714 \$); aux dépenses liées au garage municipal (102 153 \$); à l'arpentage (19 981 \$); à l'entretien de l'équipement et de la machinerie d'été (557 786 \$); à l'entretien de l'équipement et de la machinerie d'hiver (997 628 \$); à l'éclairage des voies publiques (321 115 \$) et aux services relatifs à la signalisation (685 \$).

5.1.4 Services d'hygiène du milieu

Dépenses totales : 669 267 \$

Les Services d'hygiène du milieu comprennent les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des déchets domestiques et du recyclage (669 267 \$). La Ville a un contrat avec la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour ces services.

5.1.5 Services de mise en valeur du territoire

Dépenses totales : 1 503 542 \$

Les services de mise en valeur du territoire comprennent, entre autres, les services d'aménagement du territoire, qui sont fournis par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (33 827 \$); l'embellissement de terrains (incluant les salaires et bénéfices) (169 551 \$); l'exploitation du centre d'information touristique de Caraquet (68 071 \$); certains frais liés au terrain de camping, selon l'entente avec l'exploitant (984 \$) et la promotion touristique (54 733 \$).

5.1.6 Services récréatifs et culturels

Dépenses totales: 1 739 323 \$

Cette catégorie comprend, entre autres, les dépenses relatives à l'administration et l'entretien du Colisée Léopold-Foulem (incluant les salaires et bénéfices des employés (442 024 \$); les dépenses reliées au Musée acadien de Caraquet (incluant les salaires et bénéfices) (43 678 \$); les dépenses liées à la bibliothèque Mgr-Paquet (98 316 \$); les dépenses liées au bâtiment du Carrefour de la Mer (238 337 \$) de même que les dépenses liées au bâtiment du Centre culturel de Caraquet (321 819 \$).

5.1.7 Services financiers

Dépenses totales: 1 255 547 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme, le financement de déficits d'années antérieures et les transferts au fonds de réserve pour de futures dépenses.

En 2023, la municipalité a remboursé 959 282 \$ du principal de la dette et payé 274 801 \$ en intérêts sur la dette à long terme. Les frais d'obligation s'élèvent à 21 447 \$. Voir le tableau 2 pour des renseignements supplémentaires sur les emprunts actifs.

Tableau 2
Dette du Fonds général

But	Année	Montant emprunté	Durée
Revêtement, électricité et plomberie	2012	35 000 \$	10 ans
Panneau électrique – Colisée Léopold-Foulem	2012	88 000 \$	10 ans
Système d'éclairage, aménagement paysager et loges – Carrefour de la mer			
Chauffage, climatisation, électricité - CIV			
Agrandissement – Carrefour de la mer	2012	205 000 \$	10 ans
Achat d'équipement – Cuisine du Carrefour de la mer	2012	10 000 \$	10 ans
Trottoirs et Camion Inter 2002	2012	125 000 \$	10 ans
Aménagement – Garage municipal	2012	380 000 \$	10 ans
Garage municipal	2013	20 000 \$	10 ans
Égouts pluviaux, Terrassement	2013	139 000 \$	10 ans
Accottement			
Asphalte et trottoirs	2013	123 000 \$	10 ans
Versatile et amélioration de rues	2013	183 000 \$	10 ans
Améliorations de rues	2013	19 000 \$	10 ans
Mâchoires de la vie	2014	18 000 \$	10 ans
Bâtiment – Colisée Léopold-Foulem	2014	41 000 \$	10 ans
Égouts pluviaux, Terrassement	2014	83 000 \$	10 ans
Accottement			

Remorque	2014	22 000 \$	10 ans
Cage d'excavation, Garage municipal, asphalte, trottoirs, améliorations des rues	2014	242 000 \$	10 ans
Amélioration de rues, asphalte et trottoirs	2014	272 000 \$	10 ans
Achat de terrains et abris postaux	2015	50 000 \$	10 ans
Agrandissement – Bibliothèque	2015	100 000 \$	10 ans
Refroidisseur – Colisée Léopold-Foulem	2015	25 000 \$	10 ans
Trottoirs et bordures, Camion de service F450, Améliorations de rues	2015	425 000 \$	10 ans
Amélioration de rues, asphalte et trottoirs	2015	109 000 \$	10 ans
Cuisine – Carrefour de la Mer	2016	50 000 \$	10 ans
Amélioration électricité – camping	2016	35 000 \$	10 ans
Asphalte et Salière	2016	392 000 \$	10 ans
Grader	2016	300 000 \$	10 ans
Massey Ferguson Trottoirs Amélioration de rues	2016	232 000 \$	10 ans
Refroidisseur – Colisée	2017	185 000 \$	10 ans
Terrains de tennis	2017	50 000 \$	10 ans
Garage municipal	2017	212 000 \$	10 ans
Trottoirs, amélioration de rues et asphalte	2017	335 000 \$	10 ans
Trottoirs	2017	73 000 \$	10 ans
Asphalte	2018	350 000 \$	10 ans
Trottoirs, asphalte	2018	200 000 \$	10 ans
Garage municipal	2018	288 000 \$	20 ans
Amélioration de rues et asphalte	2018	133 000 \$	10 ans
Trottoirs, améliorations de rues et asphalte	2018	340 000 \$	10 ans
Trottoirs, améliorations de rues et asphalte	2019	525 000 \$	10 ans
Affichage	2019	100 000 \$	10 ans
Asphalte	2019	200 000 \$	10 ans

Améliorations de rues	2019	125 000 \$	10 ans
EcoCentre	2019	75 000 \$	10 ans
Amélioration de rues	2020	100 000 \$	10 ans
Asphaltage de rues	2020	200 000 \$	10 ans
Camions (3)	2020	175 000 \$	5 ans
Trottoirs	2020	75 000 \$	10 ans
Carrefour de la Mer	2020	500 000 \$	10 ans
EcoCentre	2020	50 000 \$	10 ans
EcoCentre	2021	200 000 \$	10 ans
Amélioration des rues	2021	65 000 \$	10 ans
Asphaltage de rues	2021	35 000 \$	10 ans
Amélioration des rues	2021	150 000 \$	10 ans
Asphaltage de rues	2021	165 000 \$	10 ans
Garage municipal (AFMNB)	2021	85 000 \$	10 ans
Trottoirs	2021	50 000 \$	10 ans
Équipements	2021	35 000 \$	5 ans
Équipements – pompiers	2021	40 000 \$	10 ans
Camion pompier	2021	85 000 \$	5 ans
Tracteur	2021	25 000 \$	5 ans
Déchiqueteuse à bois	2021	55 000 \$	5 ans
Amélioration de rues	2021	200 000 \$	10 ans
Terrain – Centre regional des générations	2022	350 000 \$	20 ans
Asphaltage et collematage de rues	2022	274 000 \$	10 ans
Appareil de levage – garage municipal	2022	9 000 \$	10 ans
Souffleuse Beaulieu	2022	42 000 \$	10 ans
Améliorations de rues – pluvial et terrassement	2022	128 000 \$	10 ans
Bobcat	2022	85 000 \$	10 ans
Freightliner 2022	2022	297 000 \$	10 ans
Trottoirs (BSPO et rue du Portage)	2022	65 000 \$	10 ans

Remplacement trottoirs	2023	100 000 \$	10 ans
Asphaltage	2023	150 000 \$	10 ans
Trottoirs et bordures	2023	100 000 \$	10 ans
Améliorations de rues	2023	250 000 \$	10 ans
Réservoir diesel	2023	35 000 \$	5 ans
Développement – logements	2023	619 000 \$	20 ans

5.2 SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 3 203 798 \$

5.2.1 Service d'approvisionnement en eau

Dépenses totales : 1 477 039 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration, aux employés, à l'entretien des bâtiments et aux fournitures de bureau (564 564 \$); à la purification de l'eau (46 959 \$); à l'approvisionnement en eau (109 749 \$); à la transmission et la distribution de l'eau (87 887 \$) et au pompage (135 782 \$). En 2023, on a noté des mauvaises créances au montant de 12 898 \$.

5.2.2 Service d'évacuation des eaux usées

Dépenses totales: 1 726 759 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration (514 322 \$); au système de raccordement (5 145 \$); à la station de levage (193 747 \$) et à l'épuration et évacuation des eaux usées (574 943 \$).

5.2.3 Services financiers pour les services publics d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées

Dépenses totales : 713 676 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme, le financement de déficits d'années antérieures et les transferts au fonds de réserve pour de futures dépenses.

En 2023, la municipalité a remboursé 530 000 \$ du principal de la dette et payé 170 034 \$ en intérêts. Un transfert de 2 000 \$ a été effectué au fonds de réserve du bassin de la rue Landry. Voir le tableau 3 pour des renseignements supplémentaires sur les emprunts actifs.

Tableau 3

Dette du Fonds pour les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées

But	Année	Montant emprunté	Durée
Prolongement rue Gauvin	2012	25 000 \$	10 ans
Lagune et asphalte raccordements	2012	407 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2012	68 000 \$	10 ans
Lagune	2013	429 000 \$	10 ans
Prolongements de rues	2013	17 000 \$	10 ans
Prolongement rue Bourgeois Automatisation – Station de pompage	2013	148 000 \$	10 ans
Écureur d'égouts Station de pompage	2013	150 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2013	96 000 \$	10 ans
Lagune	2014	129 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2014	100 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2014	39 000 \$	10 ans
Usine de traitement Ste-Anne	2014	45 000 \$	10 ans
Prolongement de rues, asphaltage, raccordements	2015	130 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2015	200 000 \$	10 ans
Usine de traitement Ste-Anne	2015	70 000 \$	10 ans
Asphaltage – raccordements	2016	120 000 \$	10 ans
Prolongement de rues, machinerie et équipement	2016	165 000 \$	10 ans
Aérateurs pour lagune, démarreur progressif	2016	165 000 \$	10 ans
Prolongement de rues, machinerie et équipement	2017	135 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2017	90 000 \$	10 ans

Prolongement de rues	2017	135 000 \$	10 ans
Prolongement de rues et système Skada	2018	175 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2018	110 000 \$	10 ans
Projets FEPTU : Conduite d'aqueduc Réservoir d'eau Système UV Égouts sanitaires	2018	945 000 \$	30 ans
Système d'eau et d'égout	2019	405 000 \$	30 ans
Asphalte – raccordements	2019	40 000 \$	5 ans
Équipements	2019	160 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2020	400 000 \$	10 ans
Équipements	2020	50 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2020	250 000 \$	10 ans
Équipements	2021	45 000 \$	5 ans
Système d'eau et d'égout	2021	210 000 \$	10 ans
Lagune	2021	320 000 \$	10 ans
Station de pompage	2021	80 000 \$	10 ans
Puits	2021	70 000 \$	10 ans
Équipements	2022	50 000 \$	10 ans
Stations de pompage	2022	144 000 \$	10 ans
Prolongement – rue du Colisée	2022	256 000 \$	10 ans
Prolongement – rue de la Gare	2022	315 000 \$	10 ans
Réseaux	2023	630 000 \$	30 ans
Remplacement chlorinateur la source	2023	20 000 \$	10 ans
Camion de service avec plateforme élévatrice	2023	85 000 \$	10 ans
Camion pick up	2023	100 000 \$	5 ans

ANNEXE I - DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL ET PRÉSENCES

Dates	Type de Réunion	Bernard Thériault	Florence Albert	Louise Blanchard	Jacques Boucher	Pierre Boudreau	Jean-Claude Doiron	Nicole Hébert	Terry Ing	Marie-Soleil Landry	Kim Légère
9 janvier 2023	Ordinaire										
13 février 2023	Ordinaire										
13 mars 2023	Ordinaire										
11 avril 2023	Ordinaire										
8 mai 2023	Ordinaire										
12 juin 2023	Ordinaire										
30 juin 2023	Extraordinaire										
10 juillet 2023	Extraordinaire										
17 juillet 2023	Extraordinaire										
26 juillet 2023	Extraordinaire										
11 septembre 2023	Ordinaire										
19 septembre 2023	Extraordinaire										
10 octobre 2023	Ordinaire										
14 novembre 2023	Ordinaire										
29 novembre 2023	Extraordinaire										
11 décembre 2023	Ordinaire										

LÉGENDE	
Présent	
Absent	

ANNEXE II -ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

VILLE DE CARAQUET
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2023

VILLE DE CARAQUET
TABLE DES MATIÈRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	PAGE
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 4
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	5
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	7
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	



BATHURST / PÉNINSULE

COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
CHARTERED PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS

BATHURST

1935, ave. St. Peter Avenue
Suite 100
Bathurst, NB E2A 7J5

Tél./Tel.: (506) 548-1994
Télex./Fax: (506) 548-0904

eprbath@eprbathurst.ca
www.epr.ca

PÉNINSULE

CARAQUET

43, boul. St-Pierre Ouest
Caraquet, NB E1W 1B6

Tél./Tel.: (506) 727-2010
Télex./Fax: (506) 727-2088

eprpeninsule@eprbathurst.ca
www.epr.ca

SHIPPAGAN

183, boul. J.-D. Gauthier
Shippagan, NB E8S 1M8

Tél./Tel.: (506) 336-1200
Télex./Fax: (506) 336-1209

eprpeninsule@eprbathurst.ca
www.epr.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et aux membres du Conseil municipal de la Ville de Caraquet,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Caraquet (« la municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville de Caraquet conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

EPR - Bathurst / Péninsule

**EPR - BATHURST / PÉNINSULE
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

Bathurst, Nouveau-Brunswick
18 juin 2024

VILLE DE CARAQUET
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
AU 31 DÉCEMBRE 2023

5

	Budget		
	Non-audit�	2023	2022
	(note 24)	Actuel	Actuel
REVENUS			
Mandat et octroi inconditionnel	11 065 588 \$	11 046 978 \$	8 741 168 \$
Services � d'autres gouvernements	199 077	198 588	244 948
Vente de services	269 104	307 292	326 453
Autres transferts gouvernementaux	170 116	1 999 258	663 331
Frais aux usagers - Eau et �gouts	2 726 500	2 734 759	2 723 932
Int�r�ts	38 002	108 466	42 007
Autres revenus de propres sources	264 688	435 582	1 689 053
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	4 473	16 549
	14 733 075	16 835 396	14 447 441
D�PENSES			
Services d'administration g�n�rale	2 499 135	3 223 009	2 391 076
Services de protection	2 128 917	2 069 309	1 482 577
Services de transport	3 816 584	3 754 006	3 172 095
Services d'hygi�ne du milieu	669 666	669 267	406 404
Services de la mise en valeur du territoire	1 961 111	1 503 542	1 573 341
Services r�cr�atifs et culturels	1 596 072	1 739 323	1 634 654
Services d'eau et �gouts	3 017 194	3 203 798	3 091 015
	15 688 679	16 162 254	13 751 162
EXC�DENT (D�FICIT) POUR L'ANN�E (NOTE 21)	(955 604) \$	673 142	696 279
EXC�DENT ACCUMUL� AU D�BUT DE L'ANN�E		33 931 675	33 235 396
EXC�DENT ACCUMUL� � LA FIN DE L'ANN�E		34 604 817	\$33 931 675 \$

Les notes compl mentaires ci-jointes font partie int grante des  tats financiers consolid s.



VILLE DE CARAQUET
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

6

	2023	2022
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 3)	564 457 \$	478 389 \$
Débiteurs :		
- Général (note 4)	1 468 713	885 163
- Gouvernement fédéral et ses agences (note 5)	1 817 986	235 566
- Province du Nouveau-Brunswick (note 6)	6 527 787	791 369
	10 378 943	2 390 487
PASSIFS		
Découvert bancaire	511 538	965 632
Emprunt bancaire (note 7)	11 601 988	1 818 482
Créditeurs et charges à payer (note 8)	3 965 082	523 506
Revenus différés (note 9)	6 033 073	1 485 731
Dette à long terme (note 10)	11 688 000	10 496 000
Passif pour congés de maladie cumulés et allocation de retraite (note 11)	249 477	114 363
	34 049 158	15 403 714
DETTE NETTE	(23 670 215)	(13 013 227)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 19)	105 199 060	91 943 286
Amortissement cumulé	(47 686 887)	(45 707 570)
	57 512 173	46 235 716
Stock de fournitures	756 421	709 108
Frais payés d'avance	6 438	78
	58 275 032	46 944 902
EXCÉDENT ACCUMULÉ	34 604 817 \$	33 931 675 \$

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Maire : 

Administrateur : 

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VILLE DE CARAQUET
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Excédent pour l'année	673 142 \$	696 279 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 799 204)	(3 563 803)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(4 473)	(16 549)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 495 781	2 360 545
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	31 439	54 900
	(10 603 315)	(468 628)
Acquisition de stocks de fournitures	(756 421)	(709 108)
Acquisition de frais payés d'avance	(6 438)	(78)
Consommation de stocks de fournitures	709 108	565 829
Utilisation des frais payés d'avance	78	2 174
	(53 673)	(141 183)
Variation de la dette nette	(10 656 988)	(609 811)
Dette nette au début de l'exercice	(13 013 227)	(12 403 416)
Dette nette à la fin de l'exercice	(23 670 215) \$	(13 013 227) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VILLE DE CARAQUET
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

8

	2023	2022
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent pour l'exercice	673 142 \$	696 279 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(4 473)	(16 549)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 495 781	2 360 546
Débiteur - Général	(583 550)	(159 549)
Débiteur - Gouvernement fédéral et ses agences	(1 582 420)	35 215
Débiteur - Province du Nouveau-Brunswick	(5 736 417)	(458 120)
Créditeurs et frais courus	3 576 690	(807 258)
Revenus différés	4 537 906	286 401
Avantages postérieurs à l'emploi payables	-	(45 208)
Acquisition / utilisation de stocks / frais payés d'avance	(53 673)	(141 184)
Changements dans les fonds de réserve	3 814	59 175
	3 326 800	1 809 748
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 799 204)	(3 563 803)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	31 439	54 900
	(13 767 765)	(3 508 903)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à demande	9 783 506	(138 577)
Dette à long terme	2 689 000	2 015 000
Remboursement de la dette à long terme	(1 497 000)	(1 487 000)
	10 975 506	389 423
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	534 541	(1 309 732)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, au début de l'exercice	(895 292)	414 440
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	(360 751) \$	(895 292) \$
LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SONT COMPOSÉS COMME SUIVANT :		
Encaisse	150 787 \$	70 340 \$
Découvert bancaire	(511 538)	(965 632)
	(360 751) \$	(895 292) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VILLE DE CARAQUET NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Suite à la réforme de la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick en vigueur depuis le 1er janvier 2023, la ville de Caraquet et le village de Bas-Caraquet ont été fusionnés pour constituer une ville appelée Ville de Caraquet. Les districts suivants y sont aussi annexés : District de services locaux de Pokesudie, District de services locaux de St-Simon, District de services locaux de Blanchard Settlement, une partie du District de services locaux d'Évangéline, District de services locaux de Pokemouche, une partie du District de services locaux de Caraquet et une partie du District de services locaux de Landry Office.

En tant que municipalité, la ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la ville de Caraquet reposent sur les observations de l'administration présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

La ville a adopté les normes du CSP le 1er janvier 2011.

Les états financiers présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la ville.

Les entités incluent dans les états financiers sont les suivants :

- Ville de Caraquet
- Pompiers volontaires
- Entités constituées par arrêté municipal

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la ville sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la ville et qui sont la propriété de la ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices sont éliminés.

Entités contrôlées

La ville contrôle l'entité suivante, soit les pompiers volontaires. De plus, la ville contrôle aussi quatre entités constituées par arrêtés municipaux à savoir : la Commission des sports et loisirs, la Commission sur l'environnement, la Commission culturelle et la Commission de développement économique. L'entité publiante doit inclure les actifs, passifs, revenus et dépenses des entités contrôlées aux états financiers. Les entités constituées par arrêtés municipaux ne disposent pas de budget indépendant. Concernant les pompiers volontaires, la majorité de leur budget de fonctionnement provient d'une subvention de la ville qui est inclus dans les dépenses du service de protection. Par conséquent, leurs actifs, passifs, revenus et dépenses ne sont pas présentés en notes puisque ces informations ne sont pas significatives.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le conseil le 28 décembre 2022 et par le Ministre des gouvernements locaux le 9 janvier 2023.

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des recettes

a) Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

b) Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la ville se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles des fonds propres, du découvert bancaire, d'emprunt bancaire, de crédateurs et de charges à payer, de fonds en fiducie et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la ville n'est pas exposée à d'importants taux d'intérêts, taux de change ou risque de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La ville est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. La ville minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposée à ce risque principalement en regard de ses crédateurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires, les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins et du découvert bancaire.

Immobilisations corporelles

À partir du 1er janvier 2011, la ville a adopté les dispositions du CSP, au chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

<u>Type d'actif</u>	<u>Années</u>
Améliorations foncières	5-25 années
Bâtiments	30-40 années
Véhicules	5 années
Machinerie et équipement	5-15 années
Chemins et routes	15-60 années
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées	15-60 années



VILLE DE CARAQUET NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. Le financement pour l'achat d'immobilisations est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.

Information sectorielle

La ville de Caraquet est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spécifiques, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de la mise en valeur du territoire

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Services d'eau et égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, les usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

Inventaire des fournitures

Les stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé sur le premier entré, premier sorti.

Avantages postérieurs à l'emploi

La ville a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La ville a un avantage de congé de maladie tel que documenté dans la note 11 et un régime de retraite tel que documenté dans la note 12.

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3. ENCAISSE

	2023	2022
Encaisse - affectée	413 670 \$	408 049 \$
Encaisse - non affectée	150 787	70 340
	564 457 \$	478 389 \$

4. DÉBITEURS - GÉNÉRAL

	2023	2022
Comptes à recevoir	1 164 084 \$	582 717 \$
CRDG - Dons à recevoir	50 500	107 000
Taxes municipales à recevoir	162 399	213 909
Intérêts à recevoir	138 354	32 772
Provision pour mauvaises créances	(46 624)	(51 235)
	1 468 713 \$	885 163 \$

5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SES AGENCES

	2023	2022
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	1 817 986 \$	235 566 \$

6. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

	2023	2022
APÉCA	-	72 572 \$
Ministère des Transports et de l'Infrastructure du NB	36 484	83 715
Société Développement régional	6 370 938	635 082
Province du NB	120 365	-
	6 527 787 \$	791 369 \$

7. EMPRUNT BANCAIRE

La ville de Caraquet dispose de cinq marges de crédit institutionnelles autorisées pour un total de 4 729 980 \$ avec un montant maximal permis de 4 504 980 \$ au taux de base variable dont 3 827 992 \$ n'était pas utilisé au 31 décembre 2023. Ces marges sont garanties par un contrat spécial.

La ville de Caraquet dispose d'une sixième marge de crédit garanti entreprise de 8 000 000 \$ au taux de 7,20 % pour le Centre régional des générations dont la totalité est utilisée au 31 décembre 2023.

La ville de Caraquet dispose de deux prêts garanti entreprise pour un total de 2 700 000 \$ au taux de base variable, dont la date d'échéance est le 1er octobre 2024.



VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
Créditeurs et frais courus	1 232 706 \$	497 395 \$
Centre régional des générations	2 731 931	-
Déductions à la source à payer	445	26 111
	3 965 082 \$	523 506 \$

9. REVENUS DIFFÉRÉS

	2023	2022
Centre régional des générations	6 033 073 \$	1 484 731 \$
Comité du port de Caraquet	-	1 000
	6 033 073 \$	1 485 731 \$

10. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick		
Série de 1,350 % à 3,250 %, échéant en 2023, D.C. BI-14.	-	54 000 \$
Série de 1,200 % à 3,100 %, échéant en 2024, D.C. BL-15.	75 000	148 000
Série de 1,050 % à 3,150 %, échéant en 2025, D.C. BN-11.	156 000	230 000
Série de 1,200 % à 2,950 %, échéant en 2026, D.C. BP-12.	325 000	428 000
Série de 1,650 % à 3,300 %, échéant en 2037, D.C. BR-12.	436 000	510 000
Série de 2,550 % à 3,700 %, échéant en 2038, D.C. BU-11.	781 000	893 000
Série de 2,550 % à 3,400 %, échéant en 2028, D.C. BU-28.	121 000	143 000
Série de 2,100 % à 5,550 %, échéant en 2029, D.C. BW-17.	640 000	739 000
Série de 0,500 % à 1,800 %, échéant en 2030, D.C. BY-16.	727 000	852 000
Série de 0,855 % à 2,378 %, échéant en 2031, D.C. CA-13.	926 000	1 058 000
Série de 4,700 % à 4,848 %, échéant en 2042, D.C. CC-09.	1 165 000	1 250 000
Série de 5,115 % à 4,665 %, échéant en 2043, D.C. CD-08.	400 000	-
Série de 5,245 % à 5,185 %, échéant en 2043, D.C. CE-08.	1 454 000	-
	7 206 000 \$	6 305 000 \$



VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

10. DETTE À LONG TERME (SUITE)

	2023	2022
Solde reporté	7 206 000 \$	6 305 000 \$
Série de 1,250 % à 3,250 %, échéant en 2023, D.C. BI-15.	-	93 000
Série de 1,200 % à 3,100 %, échéant en 2024, D.C. BL-15.	35 000	69 000
Série de 1,050 % à 3,150 %, échéant en 2025, D.C. BN-12.	88 000	130 000
Série de 1,200 % à 2,950 %, échéant en 2026, D.C. BP-13.	145 000	191 000
Série de 1,650 % à 2,900 %, échéant en 2027, D.C. BR-13.	154 000	190 000
Série de 2,550 % à 3,700 %, échéant en 2038, D.C. BU-12.	996 000	1 046 000
Série de 2,550 % à 3,700 %, échéant en 2039, D.C. BW-18.	451 000	490 000
Série de 0,500 % à 1,800 %, échéant en 2030, D.C. BY-17.	497 000	565 000
Série de 0,855 % à 2,378 %, échéant en 2031, D.C. CA-14.	579 000	652 000
Série de 4,700 % à 4,266 %, échéant en 2038, D.C. CC-10.	702 000	765 000
Série de 5,245 % à 5,185 %, échéant en 2043, D.C. CE-09.	835 000	-
	11 688 000 \$	10 496 000 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux des municipalités du Nouveau-Brunswick a été obtenue à l'égard de ces dettes à long terme.

2018 Émission de 1 230 000 \$:

Le 21 décembre 2038, la somme de 418 000 \$ sera refinancé pour une durée n'excédant pas dix ans.

2019 Émission de 605 000 \$:

Le 21 novembre 2039, la somme de 33 000 \$ sera refinancé pour une durée n'excédant pas dix ans.

2023 Émission de 835 000 \$:

Le 4 décembre 2043, la somme de 313 000 \$ sera refinancé pour une durée n'excédant pas dix ans.

Les versements exigibles à effectuer au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

2024	1 525 000 \$
2025	1 445 000 \$
2026	1 321 000 \$
2027	1 142 000 \$
2028	1 061 000 \$

VILLE DE CARAQUET

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11. CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS

La ville offre un congé de maladie qui s'accumule à 1,25 jour par mois pour les employés administratifs et non administratifs à temps plein. Tous les employés peuvent accumuler un maximum de 160 jours de congés de maladie. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé.

Une évaluation actuarielle a été réalisée sur le plan des 24 employés en conformité avec CSP 3255. La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités projetées au prorata des services à l'usage prévu. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme l'augmentation des taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la ville.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- l'augmentation annuelle des salaires est de 3 %;
- le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 3,40 %;
- l'âge de la retraite est de 60 ans; et
- l'estimation de l'utilisation nette du taux de congé de maladie varie avec l'âge.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif non financé était de 229 600 \$ au 1er janvier 2011; 249 477 \$ au 31 décembre 2023 et 114 363 \$ au 31 décembre 2022. Le passif au 1er janvier 2011 a été enregistré comme un ajustement à la période antérieure à l'adoption du CSP.

12. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER

a) Attribution pour service à long terme

Les employés de la Municipalité sont admissibles à ces avantages après dix années consécutives de service à temps plein. Les employés admissibles ont droit à cinq jours de salaire normal pour chaque année complète de travail continu jusqu'à un maximum de 125 jours. Les prestations accumulées sont payables dans l'année où les employés cessent de travailler pour la ville, soit parce qu'ils prennent leur retraite ou parce qu'ils quittent en bons termes avec l'employeur. Au cours de l'année, aucun montant (0 \$ en 2022) n'a été déboursé en récompenses pour longs états de service.

b) Régime de retraite à cotisations déterminées

La ville finance un régime de retraite contributif à cotisations déterminées pour pratiquement tous ses employés. Les employés syndiqués font des contributions égales à 5 % de leur salaire et la ville contribue 9 %. Concernant les employés administratifs, la ville leur fournit des contributions égales à 8 % de leur salaire. Les contributions combinées de l'employeur et des employés cette année étaient de 279 907 \$ (232 495 \$ en 2022).

13. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la ville peut être impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2023, être prédit avec certitude, la direction et le conseil sont d'avis que la résolution de ces affaires n'aura pas de conséquences négatives importantes puisque la ville maintient une police d'assurance qui la couvre pour des montants jugés appropriés.

La ville a endossé des emprunts contractés par divers organismes. Au 31 décembre 2023, ces emprunts totalisent 165 000 \$ (100 000 \$ en 2022). Il est impossible d'évaluer le montant que la ville pourrait devoir payer en cas de défaut d'un ou de plusieurs de ces organismes. L'autorisation n'a pas été reçue du Ministère des Gouvernements locaux.

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

14. ENGAGEMENTS

Le ministère de l'environnement du Nouveau-Brunswick exige, dans une entente de financement du Fonds de Chantiers Canada - volet collectivité Canada, le maintien d'un fonds de réserve de remplacement. Un montant de 2 000 \$ doit ainsi être mis de côté pendant au moins 10 ans ou jusqu'à ce que la ville de Caraquet ait établi un fonds de réserve de remplacement de 20 000 \$. La réserve de remplacement doit être utilisée pour le remplacement de biens d'immobilisations d'eau et d'égout précis autorisé par le ministre de l'Environnement et/ou de son représentant. La réserve ne devra en aucun cas servir pour des travaux d'entretien ordinaires et/ou des réparations mineures.

La ville a une entente de financement avec le Centre Culturel de Caraquet Inc. selon laquelle la ville s'engage à verser un montant de 45 000 \$ par an pendant 15 ans, échéant en 2024, en échange d'initiatives conformes aux objectifs de développement économique de cet organisme à but non lucratif. De plus, la ville s'engage à verser un montant supplémentaire de 17 009 \$ par an pendant 10 ans, échéant en 2028, afin de leur permettre de faire l'acquisition d'équipements d'éclairage, de sonorisation et projection pour le Carrefour de la Mer ainsi que 30 000 \$ par an pendant 10 ans pour financer les activités du Centre Culturel de Caraquet. Également, en 2020, il a été résolu de verser un montant supplémentaire de 25 000 \$ par an pendant 10 ans, échéant en 2031, pour financer le projet de rénovation de mise à niveau du Centre Culturel de Caraquet.

La ville a une entente de financement avec l'Université de Moncton - Campus de Shippagan selon laquelle la ville s'engage à verser un montant de 10 000 \$ par année pour une période de 10 ans, échéant en 2028, afin d'appuyer les étudiantes et étudiants athlètes et en stages non rémunérés.

15. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt provisoire pour le capital

La ville a des autorisations ministérielles non utilisées pour les emprunts à court terme suivants :

Général de capital :	
D.C. No. 21-0029	3 600 000 \$
D.C. No. 22-0022	4 000 000
D.C. No. 22-0073	46 000
D.C. No. 23-0058	1 225 000
	<hr/>
	8 871 000
	<hr/>
Capital d'eau et d'égouts :	
D.C. No. 22-0022	910 000
D.C. No. 22-0062	155 000
D.C. No. 23-0060	600 000
	<hr/>
	1 665 000
	<hr/>
	10 536 000 \$
	<hr/>

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la ville.

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

15. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME (SUITE)

Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année.

En 2023, la ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

16. DÉFICIT AU FONDS D'EAU ET ÉGOUT

La *Loi sur les municipalités* exige que les excédents au fonds d'eau et égout soient absorbés par un ou plusieurs des trois budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. L'excédent à la fin de l'année est le suivant :

	2023	2022
2021 Déficit	-	\$ (5 432) \$
2022 Déficit	(87 730)	(87 730)
2023 Déficit	(38 358)	-
	(126 088) \$	(93 162) \$

17. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débité par la ville est dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur les municipalités* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système d'eau pour la population.

18. CHIFFRES COMPARATIFS POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2022 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2023.

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Améliorations foncières	Bâtiments	Machinerie et équipements	Véhicules	Infrastructures			Total 2023	Total 2022
						Chemins et routes	Installation de traitement	Eau et égouts		
Coût :										
Solde d'ouverture	1 431 435 \$	3 206 637 \$	18 654 761 \$	6 414 689 \$	655 243 \$	33 689 315 \$	6 154 320 \$	21 736 886 \$	91 943 286 \$	88 663 603 \$
Ajouts : Additions	381 277	212 603	8 133 575	1 104 786	216 750	1 222 284	1 932 334	595 595	13 799 204	3 563 803
Moins : Dispositions	-	(25 000)	-	(116 483)	(16 239)	(385 708)	-	-	(543 430)	(284 120)
Solde de fermeture	1 812 712	3 394 240	26 788 336	7 402 992	855 754	34 525 891	8 086 654	22 332 481	105 199 060	91 943 286
Amortissement accumulé :										
Solde d'ouverture	-	1 733 507	8 983 685	4 308 581	517 608	20 562 759	2 592 920	7 008 510	45 707 570	43 592 794
Ajouts : Amortissement	-	91 045	370 515	285 235	75 865	1 078 396	227 969	366 756	2 495 781	2 360 545
Moins : Amortissement sur dispositions	-	(18 750)	-	(114 517)	(16 239)	(366 958)	-	-	(516 464)	(245 769)
Solde de fermeture	-	1 805 802	9 354 200	4 479 299	577 234	21 274 197	2 820 889	7 375 266	47 686 887	45 707 570
Valeur nette des immobilisations corporelles										
	1 812 712 \$	1 588 438 \$	17 434 136 \$	2 923 693 \$	278 520 \$	13 251 694 \$	5 265 765 \$	14 957 215 \$	57 512 173 \$	46 235 716 \$
Composé de :										
Fonds général	1 437 395 \$	1 573 723 \$	16 822 413 \$	1 843 138 \$	72 099 \$	13 251 694 \$	- \$	- \$	35 000 462 \$	26 055 144 \$
Fonds eau et égouts	375 317	14 715	611 723	1 080 555	206 421	-	5 265 765	14 957 215	22 511 711	20 180 572
	1 812 712 \$	1 588 438 \$	17 434 136 \$	2 923 693 \$	278 520 \$	13 251 694 \$	5 265 765 \$	14 957 215 \$	57 512 173 \$	46 235 716 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transport	Hygiène	Mise en valeur du territoire	Récréatifs & culturels	Eau & égouts	2023 Consolidés	2022 Consolidés
REVENUS									
Mandat d'impôts fonciers	2 733 606 \$	1 767 041 \$	3 205 651 \$	571 506 \$	1 283 918 \$	1 485 256 \$	- \$	11 046 978 \$	8 741 168 \$
Services à d'autres gouvernements	-	-	198 588	-	-	-	-	198 588	244 948
Vente de services	-	30 168	136 411	-	-	140 713	-	307 292	326 453
Autres transferts gouvernementaux	230 322	-	417 445	-	-	4	1 351 487	1 999 258	663 331
Frais aux usagers - Eau et égout	-	-	-	-	-	-	2 734 759	2 734 759	2 723 932
Intérêts	43 706	-	-	-	-	-	64 760	108 466	42 007
Autres	152 010	75 314	-	-	39 261	159 897	9 100	435 582	1 689 053
Gain sur disposition d'actifs	-	-	4 023	-	-	-	450	4 473	16 549
	3 159 644	1 872 523	3 962 118	571 506	1 323 179	1 785 870	4 160 556	16 835 396	14 447 441
DÉPENSES									
Salaires et bénéfiques	1 044 262	32 595	990 633	-	410 311	461 062	1 030 923	3 969 786	3 427 615
Biens et services	1 725 797	1 972 797	1 507 405	669 267	902 768	1 081 902	1 228 716	9 088 652	7 455 189
Amortissement	14 948	63 917	1 255 968	-	190 463	196 359	774 126	2 495 781	2 360 545
Intérêts	85 893	-	-	-	-	-	170 033	255 926	272 354
Autres	352 109	-	-	-	-	-	-	352 109	235 459
	3 223 009	2 069 309	3 754 006	669 267	1 503 542	1 739 323	3 203 798	16 162 254	13 751 162
Excédent (déficit) pour l'année	(63 365) \$	(196 786) \$	208 112 \$	(97 761) \$	(180 363) \$	46 547 \$	956 758 \$	673 142 \$	696 279 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

21. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonds général		Fonds eau et égouts		Fonds de réserve général		Fonds de réserve eau et égouts	Total
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Capital	
Excédent (déficit) pour l'année 2023	1 145 952 \$	(1 430 191) \$	377 875 \$	577 361 \$	15 \$	370 \$	1 760 \$	673 142 \$
Ajustements à l'excédent (déficit) annuel pour le financement requis								
Excédent (déficit) d'avant dernière année	75 263	-	65 567	-	-	-	-	140 830
Transferts entre fonds								
de réserve de capital eau et égouts	-	-	(2 000)	-	-	-	2 000	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	(953 000)	953 000	(544 000)	544 000	-	-	-	-
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	31 440	-	-	-	-	-	-	31 440
Gain (perte) sur disposition d'actifs	(4 023)	-	(450)	-	-	-	-	(4 473)
Dépense d'amortissement	-	1 721 655	-	774 126	-	-	-	2 495 781
Dépenses en capital	(234 273)	-	(5 350)	-	-	-	-	(239 623)
Transfert du coût de l'eau	(70 000)	-	70 000	-	-	-	-	-
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2023	(1 154 593)	2 674 655	(416 233)	1 318 126	-	-	2 000	2 423 955
Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2023	(8 641) \$	1 244 464 \$	(38 358) \$	1 895 487 \$	15 \$	370 \$	3 760 \$	3 097 097 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. ÉTAT DES RÉSERVES

	Fonds de réserve général		Fonds de réserve eau et égouts		2023	2022
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Total	Total
ACTIFS						
Encaisse	28 481 \$	11 478 \$	- \$	107 975 \$	147 934 \$	151 748 \$
Sommes à recevoir des autres fonds	-	5 959	25 000	2 000	32 959	25 000
	28 481 \$	17 437 \$	25 000 \$	109 975 \$	180 893 \$	176 748 \$
Excédent accumulé	28 481 \$	17 437 \$	25 000 \$	109 975 \$	180 893 \$	176 748 \$
REVENUS						
Transferts du fonds de fonctionnement	- \$	- \$	- \$	2 000 \$	2 000 \$	- \$
Intérêts	15 \$	370 \$	- \$	1 760 \$	2 145 \$	786 \$
	15	370	-	3 760	4 145	786
DÉPENSES						
Transferts au fonds de fonctionnement	-	-	-	-	-	149 879
Frais bancaires	-	-	-	-	-	82
	-	-	-	-	-	149 961
Excédent pour l'année	15 \$	370 \$	- \$	3 760 \$	4 145 \$	(149 175) \$
Détails de l'encaisse	Montant du principal		Taux d'intérêt			
Compte courant	5 \$		Variable			
Compte épargne stable à intérêt quotidien	28 476 \$		Variable			
Compte courant	1 \$		Variable			
Compte épargne stable à intérêt quotidien	11 477 \$		Variable			
Compte courant	6 221 \$		Variable			
Compte épargne stable à intérêt quotidien	101 754 \$		Variable			

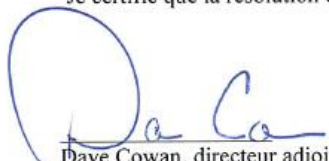
VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. ÉTAT DES RÉSERVES (SUITE)

Résolution du conseil concernant la contribution au fonds de réserve :

Proposé par le conseiller Terry Ing, appuyé par la conseillère Kim Légère que 2 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve de capital eau et égouts.

Je certifie que la résolution ci-haut est une copie vraie et exacte de la résolution adoptée à une réunion extraordinaire du Conseil le 29 novembre 2023.


Dave Cowan, directeur adjoint/trésorier,
Ville de Caraquet

16 juillet 24
Date

Sceau municipal

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

23. RÉCONCILIATION DU FINANCEMENT DU DÉFICIT SUR L'ADOPTION DU CSP

	Charges à payer du régime de retraite à prestation définie		Bénéfices d'emploi acquis		Autres charges à payer non inscrits antérieurement	
Passif au 31 décembre 2011 tel que calculé sur l'adoption du CSP	-	\$	174 900	\$	-	\$
Montants financés dans les années antérieures	-		77 500		-	
Solde à être financé dans les années futures	-	\$	97 400	\$	-	\$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

24. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP

	Budget de fonctionnement		Amortissement Immobilisations	Autres (expliquer)	Élimination	Total
	Général	Eau et égouts				
REVENUS						
Mandat d'impôts fonciers	11 065 588 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	11 065 588 \$
Services à d'autres gouvernements	199 077	-	-	-	-	199 077
Vente de services	269 104	-	-	-	-	269 104
Autres transferts gouvernementaux	170 116	-	-	-	-	170 116
Autres revenus de provenance interne	228 688	106 000	-	-	(70 000)	264 688
Frais aux usagers - Eau et égouts	-	2 726 500	-	-	-	2 726 500
Intérêts	1 002	37 000	-	-	-	38 002
Excédent d'avant dernière année	56 537	73 511	-	-	(130 048)	-
	11 990 112	2 943 011	-	-	(200 048)	14 733 075
DÉPENSES						
Services d'administration générale	2 317 785	-	14 948	-	-	2 332 733
Services de protection	2 136 000	-	63 917	-	(71 000)	2 128 917
Services de transport	2 560 616	-	1 255 968	-	-	3 816 584
Services d'hygiène du milieu	669 666	-	-	-	-	669 666
Services de mise en valeur du territoire	1 770 648	-	190 463	-	-	1 961 111
Services récréatifs et culturels	1 399 713	-	196 359	-	-	1 596 072
Frais de service de la dette:						
Remboursement de la dette à long terme	959 282	530 000	-	-	(1 489 282)	-
Intérêts	166 402	98 000	-	-	-	264 402
Transfert du fonds général de fonctionnement au fonds de réserve de capital	10 000	-	-	-	(10 000)	-
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve de fonctionnement eau et égouts	-	162 000	-	-	(162 000)	-
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées	-	2 153 011	774 126	-	(7 943)	2 919 194
	11 990 112	2 943 011	2 495 781	-	(1 740 225)	15 688 679
Excédent (déficit)	- \$	- \$	(2 495 781) \$	- \$	1 540 177 \$	(955 604) \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

25. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

	Budget	2023	2022
REVENUS			
SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Service d'incendie	-	-	53 972 \$
Chemins	178 442	169 798	170 133
Traçage des voies de circulation	20 635	28 790	20 843
	199 077 \$	198 588 \$	244 948 \$
VENTE DE SERVICES			
Colisée	117 676 \$	107 444 \$	131 275 \$
Musée	31 828	33 269	112 895
Incendie	-	30 168	26 345
Autres	119 600	136 411	55 938
	269 104 \$	307 292 \$	326 453 \$
AUTRES REVENUS DE PROPRES SOURCES			
Permis et licences			
Permis d'animaux	1 999 \$	2 325 \$	2 310 \$
Permis de construction	62 000	71 689	180 905
Permis - autres	-	1 300	5 200
	63 999	75 314	188 415
Autres revenus			
Locations de terrains	122 639	122 640	120 888
Location de bâtiments	28 800	39 261	29 100
Location de matériel	31 000	-	40 090
Revenus divers	13 250	29 370	74 785
Dons - Centre Régional des Générations	-	159 897	1 222 113
Autres revenus - Eau et égouts	5 000	9 100	13 662
	200 689	360 268	1 500 638
	264 688 \$	435 582 \$	1 689 053 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

25. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2023	2022
DÉPENSES			
SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Services législatifs			
Maire	63 100 \$	41 276 \$	41 950 \$
Conseillers	282 000	238 765	131 860
Formation et autres frais	40 000	4 695	-
	385 100	284 736	173 810
Administration générale			
Administrateur	257 374	291 001	252 248
Secrétaire	46 271	50 090	144 922
Autres membres du personnel	119 995	136 832	131 707
Immeuble à bureaux	106 023	163 863	183 644
Honoraires professionnels légaux	55 000	79 021	102 516
Autres	178 800	227 203	169 876
	763 463	948 010	984 913
Gestion des finances			
Administration	66 380	119 942	80 633
Comptabilité et vérification	7 500	13 153	-
Vérification externe	12 500	13 722	9 388
Rapports municipaux	-	54 465	41 480
Formation et perfectionnement	10 000	2 150	3 908
Évaluation foncière	135 817	135 817	93 256
	232 197	339 249	228 665
Autres services d'administration générale			
Congrès et délégations	90 000	56 958	24 809
Assurances responsabilité	97 314	97 314	109 391
Subventions aux organisations	511 783	770 202	607 099
Dépenses - Réforme municipale	-	230 322	-
Frais bancaires et intérêts	48 000	85 893	51 962
Intérêts sur la dette à long terme	166 402	188 908	132 265
Coût d'émission de débentures	3 000	21 447	9 150
Mauvaises créances	3 500	17	240
Dépenses en capital	181 428	-	-
Ajustement au lieu d'impôts fonciers	2 000	25 108	-
Dépenses - Centre Régional des Générations	-	159 897	52 821
Amortissement	14 948	14 948	15 951
	1 118 375	1 651 014	1 003 688
	2 499 135 \$	3 223 009 \$	2 391 076 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

25. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2023	2022
SERVICES DE PROTECTION			
Service de police			
Service de lutte contre la criminalité	1 724 677 \$	1 724 477 \$	1 170 596 \$
Protection contre les incendies			
Brigade de pompier	149 670	158 567	138 901
Formation	15 000	3 371	4 220
Poste et bâtiment	31 160	34 398	43 390
Matériel de lutte contre les incendies	93 003	57 703	63 080
	288 833	254 039	249 591
Protection des animaux			
Camion de pompier	46 490	26 876	12 753
Amortissement	5 000	-	-
	63 917	63 917	49 637
	115 407	90 793	62 390
	2 128 917 \$	2 069 309 \$	1 482 577 \$
SERVICES DE TRANSPORT			
Services généraux			
Administration	80 014 \$	59 112 \$	-
Génie	126 520	133 019	109 285
Matériel général	5 000	9 714	12 447
Ateliers	101 000	102 153	82 658
Recherche	10 000	19 981	13 148
	322 534	323 979	217 538
Chemins et rues			
Entretien d'été	573 172	557 786	349 703
Trottoirs	5 750	1 814	-
Égouts pluviaux	7 500	5 197	-
Entretien d'hiver	1 040 624	997 628	956 686
Autres	172 883	148 433	125 579
	1 799 929	1 710 858	1 431 968

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

25. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2023	2022
Services relatifs à la circulation			
Éclairage des rues	307 153	321 115	173 548
Plaques des noms de rues	7 000	(562)	3 202
Traçage des voies de circulation	115 000	141 401	119 700
Signaux de circulation	9 000	1 247	2 596
Amortissement	1 255 968	1 255 968	1 223 543
	1 694 121	1 719 169	1 522 589
	3 816 584 \$	3 754 006 \$	3 172 095 \$

SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU

Enlèvement des ordures ménagères	669 666 \$	669 267 \$	406 404 \$
	669 666 \$	669 267 \$	406 404 \$

SERVICES DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Commission d'urbanisme	201 147 \$	33 827 \$	214 241 \$
Administration	649 124	548 951	394 482
Embellissement de terrains	275 100	169 551	201 515
Logement	60 000	57 452	55 831
Parc et commissariats industriels	391 576	278 351	379 886
Tourisme	65 501	68 071	35 735
Camping	3 200	984	3 054
Promotion touristique	70 000	54 733	92 388
Réceptions	35 000	22 925	20 614
Écocentre	20 000	78 234	-
Amortissement	190 463	190 463	175 595
	1 961 111 \$	1 503 542 \$	1 573 341 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

25. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2023	2022
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Administration	143 124 \$	152 362 \$	105 339 \$
Colisée	402 599	289 662	239 196
Parcs et terrains de jeux	100 986	119 351	136 791
Autres services récréatifs	136 000	180 233	153 159
Musée	44 400	43 678	35 353
Bibliothèque	83 141	98 316	93 588
Tremolo	15 200	25 601	-
Carrefour de la Mer	156 763	238 337	182 524
Plages	10 000	73 605	195 341
Centre culturel	307 500	321 819	305 009
Amortissement	196 359	196 359	188 354
	1 596 072 \$	1 739 323 \$	1 634 654 \$
SERVICES D'EAU ET ÉGOUTS			
Approvisionnement en eau			
Administration	460 925 \$	564 564 \$	555 287 \$
Purification et traitement de l'eau	38 886	46 959	28 708
Service d'approvisionnement en eau	111 700	109 749	155 777
Conduits et distribution	105 800	87 887	69 211
Force motrice et pompage	153 500	135 782	156 778
Intérêts et frais bancaires	14 500	25 204	12 796
Intérêts sur la dette à long terme	49 000	60 243	48 799
Coût d'émission de débetures	2 025	-	2 804
Escomptes	-	13 622	15 800
Mauvaises créances	6 000	10 209	7 197
Amortissement	422 820	422 820	413 728
Dépenses en capital	49 000	-	-
	1 414 156	1 477 039	1 466 885
Collectage et évacuation des eaux d'égouts			
Administration	455 650	514 322	556 422
Système de raccordement	29 000	5 145	21 984
Station de levage	142 800	193 747	126 863
Épuration et évacuation	547 400	574 943	560 724
Intérêts et frais bancaires	14 500	24 344	12 796
Intérêts sur la dette à long terme	49 000	60 243	48 799
Coût d'émission de débetures	2 500	-	2 804
Escomptes	6 382	20	-
Mauvaises créances	4 500	2 689	-
Amortissement	351 306	351 306	293 738
	1 603 038	1 726 759	1 624 130
	3 017 194 \$	3 203 798 \$	3 091 015 \$